

Sécurité sanitaire des aliments : transfert des missions Réunion du 12 mai 2022 avec la Directrice Générale

Solidaires CCRF & SCL a dénoncé une décision brutale prise sans aucune consultation des agent-es de la DGCCRF et de leurs représentant-es. Le message envoyé par la Directrice Générale le mercredi 11 mai à 19 h a été un choc pour beaucoup de nos collègues, choc qui s'est rapidement transformé en colère. Cette décision inique est vécue comme une totale injustice et une remise en cause de l'implication et du travail des personnels qui se sont totalement investis dans leur travail et notamment dans la gestion des crises récentes.

Solidaires a indiqué que nous ferons tout notre possible pour que cette décision soit remise en cause.

Solidaires a cependant posé les questions remontées par les collègues afin d'avoir quelques informations sur le contour de cette réorganisation. Les réponses ont été pour le moins pas rassurantes... voire inquiétantes...

En préambule, la Directrice Générale a indiqué que cette réorganisation était évoquée depuis plusieurs mois et que les positions des Ministres étaient connues. Il restait juste selon elle à définir le nombre de postes transférés.

Elle a ensuite précisé que l'ensemble des collègues aurait le choix entre rester à la DGCCRF ou suivre la mission à la DGAL. Il n'y aurait donc aucune obligation de mobilité, ce qui aurait été acté en réunion interministérielle (comme le contenu est confidentiel, il nous est difficile d'avoir plus de garanties concrètes !). Les agent-es qui resteront à la DGCCRF seront, repositionné-es sur de nouvelles missions. Il y aura un accompagnement, y compris des formations si nécessaire. Bref, une DG étrangement positive, aux antipodes de ce que vivent les personnels !

Sur les effectifs, la DG a encore « positivé » : « objectivement on ne perd que 60, chiffre légèrement supérieur à ce qui était attendu mais bien inférieur aux 180 demandés par la DGAL, donc on va pouvoir redéployer ». Ben voyons ! Un discours feutré, qui se veut rassurant, mais qui rate, et de loin, son objectif. Ne serait-ce que sur les effectifs réellement perdus, alors que la DGCCRF perd des effectifs depuis des années. Quant aux nouvelles missions, espérons qu'il n'était pas question de sollicitations du type Bloctel ou de contrôles type « remise carburants » !

Solidaires est intervenu sur les points suivants :

- **Il n'y aurait pas de mobilité directionnelle contrainte, mais Solidaraires est également opposé à d'éventuelles mobilités géographiques imposées aux collègues.**

La DG a répondu qu'il n'y aurait pas de mobilité géographique imposée, il y a assez de missions pour l'ensemble des agent-es y compris dans les petits départements.

Reste à savoir s'il y aura assez d'effectifs dans ces départements. Cette nouvelle réforme de la DGCCRF va très certainement renforcer la volonté de la DG de multiplier mutualisations et bi-départementalités...

- **Quelles sont les missions concernées par le périmètre Sécurité Sanitaire des Aliments (SSA) et transférées ?**

La DGCCRF reste pleinement compétente sur les fraudes et la protection/information du consommateur. Il restera une zone « frontière » de recouvrement entre les administrations (comme à chaque fois, ce qui justifie toujours la réforme suivante).

Les compétences transférées vont toutefois bien au-delà de l'hygiène en remise directe :

- A minima, les contrôles de l'hygiène à tous les stades et pour tous les produits, des résidus de pesticides, les contaminants (métaux lourds, mycotoxines...) et la radioactivité deviennent de la compétence de la DGAL !
- La gestion de toutes les alertes sanitaires et la vérification des opérations de retrait/rappel seraient de la compétence exclusive de la DGAL (on parie que localement les directions solliciteront les collègues CCRF. Bizarrement les leçons de 12 ans d'interministérialité ne sont pas retenues...).
- Le domaine des compléments alimentaires et celui de l'alimentation animale resteraient de notre compétence uniquement pour la partie loyauté.
- Pour les additifs les discussions doivent se poursuivre avec la DGAL puisqu'ils peuvent être à la fois sur le champ de la sécurité et sur celui de la loyauté.
- Le contrôle des Matériaux au Contact des Denrées Alimentaires resterait de la compétence de la DGCCRF.
- La procédure CPMM devra être « adaptée ». **Bel euphémisme !**

Le champ SSA retenue dans le cadre de cette réforme est donc bien plus large que l'hygiène et la microbiologie et la réforme, si elle est mise en œuvre, va sensiblement impacter le travail au quotidien de l'ensemble des collègues du secteur alimentaire.

- **Que signifie le terme de transfert de compétences ? Y aura-t-il des modifications des habilitations des agent-es de la DGCCRF ? Comment sera géré un contrôle de loyauté pendant lequel seraient constatées des infractions en matière d'hygiène ?**

Il n'y a rien de décidé à ce stade, il faudra négocier un protocole avec la DGAL pour gérer ces situations. Autant dire que rien n'est cadré, un des scénarios pourrait être : « Vous ne faites rien et vous appelez les collègues de la DGAL pour qu'ils interviennent ». **Et en attendant qu'ils arrivent, on reste sur place et on confisque tous les ustensiles de nettoyage du professionnel pour figer la situation ?**

- **Quel impact aura cette décision sur le SCL ? Les prélèvements sur le périmètre SSA envisagé constituent une grande partie de l'activité du SCL. Si on ajoute la mission d'audit CGE en cours et que l'on se rappelle le rapport Tanti, les inquiétudes sont grandes sur la pérennité du réseau de laboratoires.**

La DG comprend le sujet SCL mais il restera des activités (sous-entendu, certaines vont disparaître). La compétence du SCL existe, la disponibilité aussi et le DG de la DGAL est plutôt favorable à utiliser le SCL « dans un premier temps » notamment pour les analyses microbiologiques.

Solidaires a rappelé que la DGAL faisait déjà de nombreux prélèvements et pas que dans le domaine de la microbiologie et que la quasi-totalité des analyses étaient réalisées par des laboratoires privés. La DG minimise... volontairement... les conséquences de son projet pour le SCL, dont les compétences sont indispensables tant sur pour l'élaboration de nouvelles méthodes d'analyse que pour l'appui technique aux enquêtrices et enquêteurs.

- **Quel impact sur l'Administration Centrale et notamment les bureaux sectoriels concernés ?**

Il y aura une reconfiguration de la sous-direction 4 et de l'unité d'alerte sur la partie alimentaire. Il n'y aura pas de mobilité contrainte vers la DGAL.

- **Dialogue social – RH**

Il y aura consultation des instances CCRF, Agriculture et DDI ainsi que des réunions autant que besoin. La qualification d'opération de restructuration n'est pas actée à ce stade.

Ce gouvernement aura donc été très mauvais jusque dans ses derniers jours :

- **sur la forme, avec une décision prise en toute opacité, dans un entre-soi révélateur des 5 années de la Macronie ;**
- **sur le fond, puisqu'il est bien difficile de savoir comment la sécurité alimentaire sera mieux assurée avec cette décision primo-ministérielle.**

On peut légitimement se demander si la DGCCRF n'a pas « trop bien fait son travail » lors des derniers scandales sanitaires : la DG a tellement répété qu'il n'y avait pas de lien entre les 2 sujets que Solidaires en vient à se poser la question !

Il est à noter que la DGAL devrait récupérer des postes qui pourraient être bien au-delà des 60 transférés depuis la DGCCRF. Visiblement, il y a des ministères-administrations qui savent mieux se vendre et se défendre. Peut-être, et c'est notre hypothèse, une implication et une volonté ministérielle plus importante à l'Agriculture qu'à Bercy. Et l'attitude de la DG ne rassure pas non plus au vu les velléités d'une partie de l'encadrement douanier sur les contrôles des produits industriels.

La DGCCRF doit donc une fois encore compter uniquement sur ses personnels pour la défendre !

Et là, pour le coup, ce n'est pas un scoop...